

LA PROVINCE

JOURNAL DES INTÉRÊTS PROVINCIAUX

Paraissant le mercredi

Abonnements : Un an, 5 fr.



BUREAUX

30, Rue de la République, 30
LYON

Annonces : De gré à gré

LA PROVINCE

A nos Lecteurs

Nous remercions sincèrement ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu, dès le début, nous manifester leur sympathie en nous encourageant à poursuivre le but que nous nous étions proposé.

Ils peuvent être assurés que nous serons toujours hautement dévoués aux intérêts locaux, et que, même en dehors de tout intérêt direct, nous consacrerons toujours notre modeste journal à étudier, avec la plus entière bonne foi, les affaires en formation.

Nous ajouterons que nous ne refuserons jamais notre concours aux personnes qui, ayant en mains des éléments d'affaires sérieuses, voudraient, avant toutes démarches, étudier sur quelles bases ces affaires pourraient être créées.

Lorsque ce service nous sera demandé, nous le rendrons avec le plus grand plaisir.

La Province poursuivra son but avec lenteur, s'il le faut, mais courageusement, s'appuyant sur la bonne volonté d'autrui, bonne volonté à laquelle elle fait ouvertement appel.

Les richesses inexploitées sont nombreuses, nous les rechercherons, très heureux serons-nous lorsqu'on voudra bien nous mettre sur leurs traces.

LA SITUATION

Les derniers renseignements spéciaux indiqueraient une certaine détente dans la question du Tonkin.

On parle de conciliation par l'arbitrage de la Russie.

C'est bien ce qu'on pourrait faire de mieux, car ces expéditions lointaines ne sont guère approuvées par l'opinion publique.

Il y a d'autres moyens d'assurer notre influence commerciale dans ces contrées.

La ratification des conventions avec les Compagnies de chemins de fer ne

semble pas devoir être enlevée comme on le désirait.

Des questions de cette nature ne peuvent être traitées, à la veille des vacances, avec toute l'attention qu'elles méritent ; le renvoi à une autre session est donc désirable.

L'opinion sur les avantages ou les désavantages de ces conventions est très divisée, on a donc tout à gagner à discuter longuement les arguments pour ou contre, ceci dans l'intérêt bien entendu des contribuables.

Le marché a été influencé par l'apparition du choléra en Egypte.

Les Obligations Egyptiennes et le Suez ont été fortement touchés par la baisse.

Les valeurs en général ont donc été faibles, les acheteurs se trouvant démoralisés par cet incident ; il est vrai de dire que, pour une raison ou pour une autre, et cela se comprend, les acheteurs perdent vite confiance.

Si les Rentes françaises ont été faibles, l'Italien a perdu sa qualité de valeur préférée, du moins momentanément, car cette devise ne peut que s'améliorer, les budgets allant, contrairement à d'autres, en s'améliorant chaque année.

Les Chemins de fer ont naturellement faibli un peu, les acheteurs qui comptaient sur une ratification immédiate ayant cru devoir liquider.

Les Chemins étrangers plutôt faibles, cela se comprend, surtout pour les Autrichiens et le Lombard.

Les Sociétés de Crédit ont suivi l'impulsion générale, et ont montré une assez grande faiblesse, cela est trop naturel pour qu'on puisse s'en étonner.

En résumé nous avons à constater, comme précédemment, une grande incision ; le mal vient de si nombreuses causes qu'il nous semble qu'une amélio-

ration sérieuse est bien difficile sinon impossible sans une secousse pénible la précédant.

LES CHEMINS FUNICULAIRES A LYON

Nous avons dit, dans notre précédent numéro, que les projets en présence pour la construction d'une nouvelle ligne de Lyon à la Croix-Rousse adoptaient tous le même tracé, nous devons une rectification.

Un moment, il avait été question d'une voie partant de la place de la Comédie. Ce projet, séduisant au premier abord, a-t-il été abandonné ? Nous le croyons.

Son exécution, difficile d'ailleurs, aurait été certainement très coûteuse, car il fallait toucher à des immeubles d'une très grande valeur.

D'un autre côté, une gare dans un endroit aussi populeux et aussi resserré aurait constitué un sérieux danger pour la circulation.

La Compagnie actuelle de Lyon à la Croix-Rousse se propose, dit-on, d'intervenir au dernier moment avec un projet nouveau dont le public ignore encore le tracé.

Actuellement, deux projets seulement sont en présence et les études autorisées par arrêté préfectoral sont terminées ; ce sont les projets Servoz et Chapon.

Le premier consiste en l'établissement d'un tramway devant se prolonger au delà de la Croix-Rousse, dont la construction serait, dit son auteur, peu coûteuse, ce qui permettrait un abaissement des tarifs.

Le second consiste en l'ouverture d'une voie semblable aux chemins actuels.

Nous étudierons, dans nos prochains numéros, les bases de ces projets.

Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons été convoqués à la réunion privée dont nous rendons compte, en quelques mots, ci-après :

Lundi, 2 juillet, dans une réunion privée, M. Chapon, ingénieur civil, a développé son projet de chemin funiculaire et a répondu aux diverses objections qui lui ont été faites.

Il ressort de ces explications que ce projet est complètement étudié, que tous les détails en ont été fixés et qu'il répond

d'une façon complète aux besoins des quartiers à desservir.

En effet, ce projet comporte des améliorations sérieuses pour la commodité des voyageurs, la régularité et la sécurité du transport.

En un mot, M. Chapon, qui le premier a eu l'idée de cette voie nouvelle, qui depuis trois ans l'a étudiée dans ses moindres détails, a parfaitement compris qu'il devait présenter au public, non pas une copie servile de ce qui existe, mais un projet heureusement modifié.

Dans sa conférence, il n'a eu, naturellement, aucune peine à persuader les intéressés présents de l'utilité de la ligne projetée ainsi que de l'excellence de son tracé, mais, en outre, il a démontré la possibilité de sa construction dans de parfaites conditions de sécurité et de succès.

En résumé, il résulte pour nous de cette conférence que la ligne nouvelle doit forcément comporter une ampleur que ne lui accordent pas d'autres projets, que, de plus, des considérations nombreuses, que nous nous proposons de développer prochainement, militent en faveur de M. Chapon.

D'ailleurs, la municipalité, soucieuse des intérêts publics, ne pourrait autoriser, il nous semble, qu'une voie répondant à tous les besoins de transport quels qu'ils soient, et n'accorder cette concession qu'à une entreprise nouvelle, évitant ainsi le monopole toujours désavantageux au point de vue des tarifs.

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MOUTOUX

L'émission des glaciers de Moutoux, que nous annonçons en quatrième page, mérite l'attention de tous ceux qui ont en caisse des capitaux improductifs ou, en portefeuille, des valeurs sans avenir.

Il y a là l'occasion d'opérer d'avantageux arbitrages.

Les bénéfices de cette Société sont tellement importants que la notice se borne à les indiquer, suivant les prix pratiqués pour la glace.

Ils se résument ainsi :

Vendues, prises aux glaciers, 40,000 tonnes de glace produiraient un dividende par action de

18.90 0/0 si la tonne est vendue 6 francs.			
32.50	—	—	7 —
39.30	—	—	8 —
46 10	—	—	9 —
52.90	—	—	10 —
59.70	—	—	11 —

Or, le prix de 12 francs la tonne est inférieur de 2 à 3 fr., au minimum, pratiqué depuis plusieurs années.

Nous ne parlons pas des ventes faites au

moment de la récolte, ventes qui viendraient, quel que soit le prix, augmenter les bénéfices, nous ne parlons que des tonnes mises en glaciers.

De plus, nous supposons que ces tonnes seront vendues prises aux glaciers, laissant à d'autres la marge bénéficiaire provenant de la vente directe à la consommation.

En un mot, les calculs prévisionnels sont établis en exagérant considérablement les frais de récolte et les frais généraux, et en diminuant l'importance de la récolte et des prix de vente.

Dans ces conditions, aucune surprise n'est possible.

Nous ne saurions donc trop conseiller ce placement.

Des explications verbales seront données dans les bureaux de l'Union Lyonnaise, où des notices sont à la disposition du public, ainsi que des bulletins de souscription.

Les fonds seront reçus par le Comptoir d'escompte de Paris (Agence de Lyon).

DE LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE

Lorsqu'on prononce le mot spéculation, la première pensée est de songer aux opérations sur les valeurs de bourse, et, actuellement, c'est rappeler dans tous les esprits l'idée du krack.

Pourtant, il est une autre nature de spéculation à laquelle on ne fait pas assez attention, nous voulons parler de la spéculation immobilière.

Avoir des immeubles, est, pour beaucoup de gens, le comble de la sécurité; aussi lorsque, il y a quelques années déjà, des sociétés immobilières se sont formées, le public a-t-il répondu avec empressement aux demandes de souscription.

Non content de répondre à ces demandes d'association, le public a cru bien faire en opérant directement et en construisant à qui mieux mieux. Les grandes villes, Paris surtout, furent pendant longtemps seules favorisées de cette passion de construire, mais lorsque, en 1879, 1880, les acquisitions se portèrent brusquement et bruyamment sur les terrains de la côte méditerranéenne, grâce à des sociétés spéciales qui élevèrent d'un coup le prix des terrains, le public répondit encore avec un tel empressement que des folies, qu'on nous permette le mot, furent commises.

Q'est-il résulté de tout cela ?

Cinquante mille locaux environ, inoccupés à Paris, par suite des exigences des propriétaires qui n'ont construit et aménagé, paraît-il, que pour ceux qui sont largement inscrits au grand livre.

La grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de vendre les terrains, les immeubles de Nice et autres lieux.

Quelles seront les conséquences de cette situation ?

Elles sont malheureusement trop faciles à prévoir.

Nous ne voudrions certes pas paraître pessimistes de parti-pris, mais on reconnaîtra bien volontiers que si la construction aussi bien au Nord qu'au Midi, ne s'arrête pas volontairement, on arrivera forcément à l'arrêter brusquement, et c'est là qu'est le danger et un danger sérieux.

Certes le krack financier de 1882 a eu des conséquences déplorables, des fortunes ont été englouties, mais en somme, le plus grand mal a été de provoquer une méfiance telle que les meilleures affaires trouvent difficilement grâce devant le public.

Qu'on réfléchisse froidement aux conséquences que pourrait avoir un nouveau krack ayant pour cause première l'excès de la spéculation immobilière.

Qu'on se rende bien compte des souffrances immédiates qu'aurait à supporter cette armée d'ouvriers qui trouvent leur vie, celle de leur famille, dans les travaux du bâtiment.

Il y a de ce côté, un immense danger qu'on semble ne pas apercevoir, peut-on y porter remède avant qu'il soit trop tard ? Nous le croyons.

Ne serait-il pas possible de reporter ces bras qui préparent eux-mêmes leur chômage forcé, pour une époque peu éloignée peut-être, sur des travaux plus utiles que ceux qui ont pour but la construction de maisons destinées à former des déserts bâtis, où la construction de villas ne pouvant trouver acquéreurs ?

Autrement, nous ne voyons que trop quel avenir peut être réservé aux sociétés immobilières ou foncières; et s'il y a lieu d'être étonné, c'est de voir avec quelle sérénité et quel calme les porteurs subissent les dépréciations de leurs titres, jusqu'au jour où ils auront à regretter de ne pas avoir su se grouper pour couper court aux extravagances de cette maladie de la pierre dont souffriront bien des fortunes, plus cruellement encore que dans les crises financières.

DE L'AIR COMPRIMÉ

Des épreuves concluantes ont été faites, il y a quelques mois, à Lyon, épreuves démontrant que l'air comprimé comme force motrice pouvait être utilement employé.

Il résultait des expériences faites, que les machines étaient plus régulièrement actionnées qu'avec la vapeur, et surtout que la dépense était bien inférieure.

L'air, comprimé au moyen de machines spéciales ayant pour moteur le Rhône, peut en effet être produit dans des conditions très économiques à Lyon. Il en sera de même partout où la force hydraulique peut être employée.

Une société d'initiative ayant été formée dans ce but, nous pensions qu'en présence des nombreuses expériences faites, d'autre part, par une Société d'électricité, il serait fait de nouveaux efforts pour prouver la supériorité de l'air comprimé, à tous les points de vue.

Nous sommes très étonnés du silence gardé.

Nous savons pertinemment qu'une ville industrielle assez voisine a accordé, ou est sur le point d'accorder à la Société de l'air comprimé, une concession qui serait un précieux et sérieux jalon pour l'avenir.

Il nous semble donc que ce serait le moment opportun de sortir du silence gardé depuis longtemps, silence pouvant être interprété comme une preuve d'impuissance.

Nous serions heureux d'avoir à signaler un retour d'activité.

Société Stéphanoise

La dernière assemblée générale avait nommé un comité chargé d'étudier la situation de la Société et de proposer à une nouvelle assemblée convoquée à ce sujet, soit la continuation des opérations, soit la liquidation. On nous dit que cette commission serait disposée à proposer la liquidation.

Ce serait un vrai suicide de la part des actionnaires s'ils votaient une pareille proposition; nous espérons qu'ils n'en feront rien, la Société stéphanoise pouvant trouver, dans un avenir donné, la compensation des sommes perdues.

Il y a là des éléments sérieux sur lesquels, le moment venu, nous reviendrons.

DES VALEURS A LOTS

Nous avons, la semaine dernière, exposé à nos lecteurs l'avantage sérieux présenté à la petite épargne par l'acquisition de valeurs à lots au moyen de paiements échelonnés.

On nous a demandé si les maisons s'occupant du placement des obligations à lots, dans ces conditions, pouvaient se considérer comme établies légalement.

Il n'y a aucun doute à avoir. Ce qui est interdit par la jurisprudence, c'est de modifier les conditions essentielles des titres offerts, mais il est parfaitement licite de vendre les mêmes titres en mettant l'acheteur en possession des chances attachées au titre faisant l'objet du contrat.

Le but étant parfaitement moral, la pratique étant parfaitement licite, il n'y a plus qu'à examiner les conditions dans lesquelles se meuvent ces opérations.

Comme cela arrive malheureusement en tout, si l'idée première est recommandable à tous égards, l'application en a beaucoup varié et nous n'étonnerons personne en constatant que parfois des abus sérieux se sont introduits.

Aussi, profitant de l'expérience acquise, le Crédit à l'Épargne, actuellement en formation, pourra-t-il se présenter dans de parfaites conditions de réussite; mais, en attendant, à titre d'enseignement, nous publierons, la semaine prochaine, quelques extraits du rapport de fin d'année d'une des maisons s'occupant spécialement de ces opérations.

TRIBUNE DES ASSURÉS

Pourquoi nous avons pris ce titre

Toutes les feuilles financières formulent, dans leurs comptes rendus, sur chaque valeur

d'assurances : *vie, incendie ou accident*, une appréciation étudiée.

La forme laudative, pleinement justifiée d'ailleurs le plus souvent, n'est pas le moindre élément de réclame en faveur de certains de ces titres qui ont fait la fortune de leurs possesseurs et la puissance des Compagnies qui les ont émis. Et nous-mêmes, chaque fois que nous aurons à en parler, nous ne leur marchanderons pas nos éloges quand nous croirons ces éloges mérités; ce sera établir ainsi notre entière impartialité.

Mais en même temps que nous soutiendrons, dans la mesure de nos moyens, l'assurance, nous voudrions souvenir aussi de ceux qui, foule infiniment plus nombreuse que les actionnaires, ont fait avec le secours de leur argent les sociétés d'assurances aussi riches; nous voulons parler des assurés.

Certes, cette classe intéressante à tous égards, mérite bien qu'on s'occupe un peu d'elle.

La presse, d'ordinaire si vigilante pour dénoncer des méfaits ou des dénis de justice, commis dans telle ou telle administration publique ou particulière, est restée constamment muette sur les rigueurs, à tort ou à raison reprochées aux administrations d'assurances, et n'a exposé, que nous sachions, les réclamations de personne. C'est probablement, et nous inclinons à le penser un instant, que personne n'avait rien à leur reprocher.

Cependant, comme il n'est en ce monde aucune institution, aucune administration de parfaite, nous pouvons bien supposer, sans froiser en aucune sorte les susceptibilités des Compagnies, qu'elles pourraient se tromper un jour. Et elles ne sauraient nous en vouloir s'il nous arrive de leur opposer un grief ou une plainte qui nous sembleraient justifiés; mais nous n'épouserons point les querelles.

Nous demeurons surpris qu'un journal spécial, organe des assurés, ne se soit pas, depuis longtemps créé, il aurait répondu à bien des intérêts en jeu, et la matière eût été inépuisable, en donnant des avis, des conseils suggérés par la pratique et l'expérience.

C'est cette lacune que nous cherchons à combler en mettant ces colonnes à la disposition des intéressés.

Les assurances, aujourd'hui, ayant généralement pénétré partout, notre publicité naissante aura donc une plus grande raison d'être, et nous croyons fermement que notre appel n'étant point pris en mauvaise part par les Compagnies, sera, par les assurés, honnêtement entendu.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Très souvent, le porteur de valeurs, plus ou moins connues, plus ou moins oubliées, est fort embarrassé pour se procurer des renseignements sérieux sur lesdits titres.

Les renseignements gratuits sont souvent l'occasion de recevoir des offres peu sérieuses, quelquefois aussi les renseignements ne sont-ils pas donnés avec toute l'impartialité voulue.

Bien souvent aussi le spéculateur serait bien aise de trouver un renseignement indépendant, par le fait même que la maison à laquelle il s'adresserait refuse absolument les ordres à terme. L'Union Lyonnaise, qui est dans ce dernier cas, ses statuts lui interdisant toutes opérations à terme, même à titre d'intermédiaire, qui de plus a pris pour règle de ne s'occuper que d'affaires industrielles de tout repos, a cru bien faire en innovant un service de renseignements financiers par abonnement.

Par le fait qu'elle trouve une rémunération,

minime il est vrai, pour les renseignements qu'elle est appelée à donner, elle doit, en premier lieu, les donner d'une façon impartiale et ne pas essayer de pousser à des arbitrages pour des affaires personnelles, quand il s'agit de valeurs de portefeuille.

Lorsqu'il s'agit de terme, son appréciation étant complètement indépendante par suite de son abstention absolue, ces renseignements ne sont forcément basés que sur une étude sérieuse des valeurs, d'abord, et du marché ensuite.

Il est, en effet, reconnu que la première condition pour bien suivre une opération, pour bien apprécier une valeur, est de ne pas avoir d'engagements personnels.

L'Union Lyonnaise peut donc rendre de très réels services par ce système, nouveau en fait de renseignements financiers, et dont les conditions sont à la portée de tous les capitalistes spéculateurs ou non.

A cet effet, l'Union Lyonnaise a donc créé des carnets de renseignements qui sont à la disposition du public aux conditions suivantes :

10 bulletins.....	10 fr.
25 —	20 fr.
50 —	35 fr.
100 —	60 fr.

Ces bulletins devront être adressés, sous enveloppe affranchie, à l'Union Lyonnaise, qui enverra la réponse franco.

DES VALEURS DÉPRÉCIEES

Il serait on ne peut plus intéressant d'établir la liste complète des valeurs qui, émises au-dessus du pair, sont aujourd'hui tombées à des prix insignifiants, prix auxquels ils ne trouvent même pas preneur.

Malheureusement, cette liste serait longue et sa longueur même ferait qu'on ne la consulterait pas.

Il est donc plus utile de ne présenter cette liste que par petites doses; c'est ce que nous ferons à partir de la semaine prochaine.

Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à appeler l'attention de nos lecteurs sur le danger qu'il y a pour le capitaliste à ne pas savoir se débarrasser à temps, sous le prétexte absurde que ce serait réaliser une perte, des valeurs en sa possession, lorsque ces valeurs sont entrées dans une voie de dépréciation.

Combien de fois cette raison nous a-t-elle été donnée, lorsque nous jugions convenable de conseiller la vente de certains titres, quitte à garder quelques fonds sans emploi pendant un certain temps.

Combien de fois avons-nous conseillé des arbitrages qui auraient eu pour résultat de faire récupérer une grande partie des pertes subies, conseils naturellement repoussés, nous le constatons.

Bien souvent avons-nous engagé, aussi inutilement disons-le vite, les porteurs de certains titres à les vendre, *puisque'il y avait un bénéfice*.

Inutiles tous ces conseils, le public est ainsi fait, paraît-il, ne sachant jamais borner son bénéfice, ne sachant jamais liquider une perte pour en éviter une autre.

Cela est tellement vrai, que le portefeuille est connu pour n'acheter que lorsque la hausse est produite, ne vendre que lorsque la baisse a atteint son apogée.

Aussi n'est-ce pas légendaire que de croire à des souscripteurs d'Union Générale ayant encore leurs titres en mains.

Quelles leçons faudra-t-il donc au public pour qu'il comprenne enfin que l'immobilité est un danger.

Rirait-on assez d'un commerçant qui ne saurait jamais liquider ses marchandises pour les

remplacer par d'autres plus fraîches et plus à la mode.

Eh bien, il y a aussi la mode pour les valeurs ; après les assurances, les tramways ; après ceux-ci les banques, il faut savoir choisir entre les articles de la mode et abandonner ceux qui passent plus vite.

Que nos lecteurs veuillent bien excuser cette petite comparaison, elle a du vrai.

Nous espérons que les petites études rétrospectives que nous publierons de temps en temps les convaincront de la nécessité de savoir modifier en temps utile la composition de leur portefeuille.

GARANTIE HYPOTHÉCAIRE offerte à un employé sérieux pouvant disposer de 20,000 fr.

Ecrire au journal la *Province*, sous numéro 10.

A LOUER à 18 kilomètres de Lyon, une Maison de campagne. 8 pièces meublées, jardin d'agrément en jouissance. Service d'omnibus deux fois par jour.

S'adresser au bureau du journal, sous n° 26.

A VENDRE divers Immeubles situés à Lyon. Rapport net, 5 0/0. S'adresser au bureau du journal, sous n° 27.

A VENDRE Une Campagne située à proximité d'un chemin de fer. Maison d'habitation et terrain de culture. Bon rapport. S'adresser au bureau du journal, sous n° 28.

Le Gérant : CHALANDON.

Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52.

UNION LYONNAISE

P. BAUCHU & C^{ie}

Société en commandite par Actions. — Capital : 100,000 fr.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Études financières et formation de Sociétés industrielles — Renseignements Financiers

Ordres de Bourse AU COMPTANT — Achat et Vente de Titres non cotés

LYON, Rue de la République, 30 — SAINT-ETIENNE, Rue des Jardins, 7

ÉMISSION DE 2,000 ACTIONS DE CENT FRANCS ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

DE LA

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MOUTOUX

ANONYME (EN FORMATION) AU CAPITAL DE 200,000 FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Melet, propriétaire à Moutoux ;

Winckler, brasseur, à Lyon ;

Marthe, agent de la C^{ie} des Chemins de fer du Nord, à Lyon ;

Bonnard, ancien directeur du Crédit Lyonnais, à Vienne (Isère) ;

Baudet, banquier, à Saint-Etienne (Loire).

La Souscription sera ouverte le 2 Juillet

ON VERSE :

50 francs en souscrivant.

50 francs un mois après la constitution.

Les Bulletins de Souscription seront reçus à l'UNION LYONNAISE, à Lyon, 30, rue de la République ; à St-Etienne, 7, rue des Jardins.

Les fonds seront reçus ou encaissés par le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS (Agence de Lyon, rue Neuve, 23), qui en délivrera reçu aux souscripteurs et ne remettra les fonds à la Société qu'après sa constitution définitive.

Des Notices sont à la disposition du Public dans les Bureaux de l'UNION LYONNAISE à Lyon et à St-Etienne

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

52, Rue Ferrandière, 52

Labeurs, Journaux, Mémoires, Thèses, Prospectus, Circulaires, Factures, Registres, etc.

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX